

Montréal, le 22 janvier 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Joelle Cardinal
Avocate
Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'adoption de normes de fiabilité (normes BAL-002-3, BAL-005-1, COM-001-3, FAC-001-3 et FAC-003-4)
Dossier de la Régie : R-4104-2019**

Chère consœur,

Le 27 septembre 2019, Hydro-Québec, par sa Direction principale - Contrôle des mouvements d'énergie et Exploitation du Réseau d'Hydro-Québec, à titre de Coordonnateur de la fiabilité au Québec (le Coordonnateur), dépose, auprès de la Régie de l'énergie (la Régie), dans le dossier mentionné en objet, une demande visant l'adoption des normes de fiabilité BAL-002-3, BAL-005-1, COM-001-3, FAC-001-3 et FAC-003-4 et de leurs annexes respectives (les Normes) ainsi que le retrait des normes de fiabilité BAL-002-1, BAL-005-0.2b, BAL-006-2, COM-001-2.1, FAC-001-2 et FAC-003-3 remplacées. Le Coordonnateur demande également à la Régie d'adopter les modifications au Glossaire des termes et des acronymes relatifs aux normes de fiabilité (le Glossaire). À ce jour, les Normes et le Glossaire demeurent sous l'examen de la Régie.

Dans ce contexte, la Régie confirme, par la présente, la tenue d'une séance de travail le **5 mars 2020 à partir de 9 h dans la salle Riopelle de ses bureaux de Montréal.**

Cette séance de travail aura pour objet l'examen des Normes et du Glossaire. Elle portera, notamment, sur les sujets suivants :

- Constats et clarifications quant aux délais d'entrée en vigueur de certaines normes;
- Constats et clarifications quant à certaines dispositions particulières;

- Clarifications quant à l'impact modéré en implantation et maintien de la norme FAC-003-4;
- Clarifications quant aux textes du Glossaire;
- Modifications et améliorations additionnelles proposées aux Normes.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml